

Communiqué de Presse

« Défense et Souveraineté au Mans »

La CFDT Groupe Renault acte le passage à l'industriel et définit ses exigences.

Le Groupe Renault confirme son engagement au sein de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD), la CFDT prend acte du lancement opérationnel du projet de fabrication de drones sur le site du Mans.

Ce projet concrétise l'ambition de Renault de mettre son expertise industrielle au service de la souveraineté nationale, une orientation sur laquelle la CFDT avait exigé et obtenu une totale transparence en ce début d'année.

Une cohérence stratégique et industrielle

Fidèle à ses positions, la CFDT Groupe Renault souligne que ce projet au Mans respecte les conditions cadres fixées par le Conseil d'Administration :

- **Un ancrage régalien** : Le projet est piloté sous l'égide de la DGA.
- **Un partenariat de savoir-faire** : L'alliance avec l'industriel français Turgis & Gaillard garantit une complémentarité technique.
- **Un impact positif pour le territoire** : La réindustrialisation du bâtiment JJ et la pérennisation des emplois manceaux renforcent notre empreinte industrielle en France.

La philosophie CFDT : L'humain au cœur de la souveraineté

Pour la CFDT la réussite de cette diversification, bien qu'en dehors du "cœur de métier" automobile, repose impérativement sur le respect de nos valeurs sociales :

- **Le respect de l'éthique et du volontariat** : La souveraineté ne doit pas s'imposer. La CFDT exige que le volontariat soit la règle absolue pour tout salarié rejoignant cette activité.
- **L'excellence professionnelle** : Ce nouveau jalon doit s'accompagner de parcours de formation certifiants, transformant cette mutation géopolitique en opportunité de montée en compétences pour les salariés.
- **La sécurité globale** : L'introduction d'une activité militaire impose des garanties de sûreté et de conditions de travail irréprochables que la direction doit encore préciser.

La CFDT soutient cette diversification nécessaire à la souveraineté nationale, mais reste exigeante sur sa mise en œuvre. La « discrétion défense » ne doit en aucun cas freiner l'accompagnement social ou le volontariat des salariés. Nous veillerons à ce que ce projet serve autant l'industrie française que l'avenir et la sécurité des travailleurs du Mans.